
Norme internationale



3901

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Documentation — Code international normalisé des enregistrements (ISRC)

Documentation — International standard recording code (ISRC)

Première édition — 1986-11-01

ITeH STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 3901:1986](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1ea7fd5b-e634-4ac4-b324-ed2db05e7d00/iso-3901-1986>

CDU 025.46 : 681.85

Réf. n° : ISO 3901-1986 (F)

Descripteurs : documentation, échange d'information, enregistrement du son, enregistrement vidéographique, codification.

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO. Les Normes internationales sont approuvées conformément aux procédures de l'ISO qui requièrent l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 3901 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 46, *Documentation*.

[ISO 3901:1986](#)

L'attention des utilisateurs est attirée sur le fait que toutes les Normes internationales sont de temps en temps soumises à révision et que toute référence faite à une autre Norme internationale dans le présent document implique qu'il s'agit, sauf indication contraire, de la dernière édition.

Documentation – Code international normalisé des enregistrements (ISRC)

0 Introduction

Le code international normalisé des enregistrements (ISRC) a été conçu comme moyen d'identification des enregistrements sonores, visuels ou audiovisuels. Il n'est pas destiné à être utilisé comme numéro d'identification des supports sonores, visuels ou audiovisuels.

Un code ISRC identifie un enregistrement tout au long de sa vie et il est destiné à être utilisé par les producteurs d'enregistrements phonographiques et vidéographiques ainsi que par les sociétés d'auteurs et d'ayants droit, les radiodiffusions, les médiathèques, archives et bibliothèques.

1 Objet et domaine d'application

L'objet de la présente Norme internationale est de définir et de promouvoir l'utilisation d'un code normalisé (ISRC) pour l'identification unique des enregistrements ou des parties d'un enregistrement. Des principes directeurs pour l'utilisation sont donnés dans l'annexe.

2 Référence

ISO 3166, Codes pour la représentation des noms de pays.

3 Définitions

Dans le cadre de la présente Norme internationale, les définitions suivantes sont applicables.

3.1 code des pays: Code qui identifie le pays de résidence du premier propriétaire de l'enregistrement (voir 3.2).

3.2 premier propriétaire: Producteur de l'enregistrement.

NOTE — Si le producteur de l'enregistrement a vendu l'enregistrement avec tous les droits avant codage, l'acquéreur doit être considéré comme le premier propriétaire.

3.3 année d'enregistrement: Année au cours de laquelle la réalisation de l'enregistrement a été achevée.

3.4 enregistrement: Résultat d'une procédure d'enregistrement indépendante du type et du nombre des supports sonores visuels ou audiovisuels et de la technologie employée (voir 3.5).

3.5 enregistrement unitaire: Partie de l'enregistrement (voir 3.4) susceptible d'être utilisée comme une unité séparée.

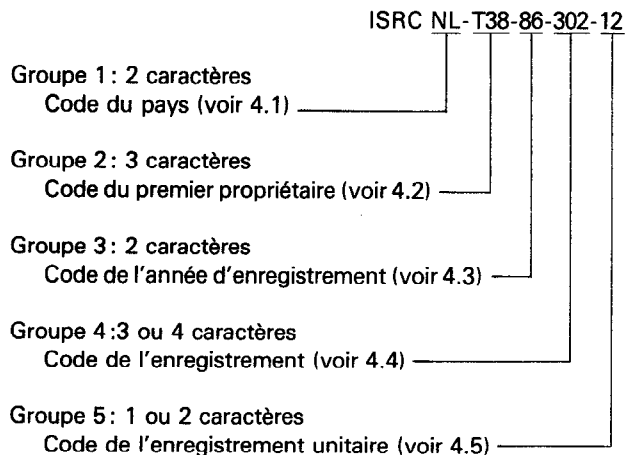
4 Structure de l'ISRC

Comme le code ISRC peut être utilisé dans le même contexte que les autres codes, il convient de le distinguer clairement. Dans sa présentation, un code ISRC devrait toujours être précédé par «ISRC».

Un code ISRC est constitué de 12 caractères alphanumériques. Il combine les chiffres arabes de 0 à 9 et les lettres de l'alphabet latin. Il est divisé en cinq groupes séparés par des tirets. Ils apparaissent dans l'ordre suivant:

- 1) pays;
- 2) premier propriétaire;
- 3) année d'enregistrement;
- 4) enregistrement;
- 5) enregistrement unitaire.

Exemple:



4.1 Code du pays

Il consiste en deux lettres et suit les recommandations de l'ISO 3166 pour le code ISO-Alpha 2.

4.2 Code du premier propriétaire

Le code du premier propriétaire est alphanumérique et comporte 3 caractères. Il est donné par les agences désignées (voir le chapitre 5).

4.3 Code de l'année d'enregistrement

Le code de l'année d'enregistrement est composé des 2 derniers chiffres de l'année, par exemple 86 pour 1986, et il est donné par le premier propriétaire.

4.4 Code de l'enregistrement

Le code de l'enregistrement est composé de 3 ou 4 chiffres donnés par le premier propriétaire. Les chiffres pour le code de l'enregistrement sont donnés dans une suite séquentielle et ne peuvent être réutilisés.

Quatre chiffres de la série donnée ci-dessous sont utilisés pour des enregistrements n'excédant pas 10 enregistrements uni-

taires. Trois chiffres de la ligne ci-dessous sont utilisés pour les enregistrements comportant plus de 9 enregistrements unitaires :

nombre à 4 chiffres: 0000 à 2999 (moins de 10 enregistrements unitaires)

nombre à 3 chiffres: 300 à 999 (plus de 9 enregistrements unitaires)

4.5 Code de l'enregistrement unitaire

Le code de l'enregistrement unitaire est constitué d'un chiffre de 0 à 9, si le code de l'enregistrement a une longueur de 4 caractères; il est constitué de 2 chiffres (de 00 à 99) si le code de l'enregistrement a une longueur de 3 caractères.

5 Administration

Le système ISRC sera géré par des agences internationales ou des agences appropriées existant déjà ou qui seront créées.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 3901:1986](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1ea7fd5b-e634-4ac4-b324-ed2db05e7d00/iso-3901-1986)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1ea7fd5b-e634-4ac4-b324-ed2db05e7d00/iso-3901-1986>

Annexe

ISRC — Code international normalisé des enregistrements — Principes directeurs pour l'utilisation de l'ISRC

(Cette annexe fait partie intégrante de la norme.)

A.1 Principes généraux de l'attribution de l'ISRC

L'ISRC a été développé pour faciliter les échanges d'information concernant les enregistrements et en simplifier la gestion. Chaque enregistrement ou enregistrement unitaire a son propre ISRC. L'ISRC devrait être apposé sur tout ce qui concerne la documentation afférente à l'enregistrement.

Tout enregistrement nouveau ou modifié devrait comporter un nouvel ISRC.

Il n'est pas permis de réutiliser un ISRC déjà attribué à un autre enregistrement, afin de permettre à l'ISRC d'identifier sans confusion possible un seul et unique enregistrement. [ISO 3901:1986](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1e755e7d00-iso-3901-1986)

L'ISRC étant un code d'identification, il ne devrait pas être utilisé dans un but de classification. Si cette classification est nécessaire, cela devrait se faire en utilisant des éléments descriptifs complémentaires.

Le premier propriétaire peut utiliser des systèmes de codes déjà existants pour le codage d'enregistrements ou des enregistrements unitaires à condition qu'ils soient purement numériques et ne dépassent pas 5 chiffres. De toutes façons il faudrait s'assurer que le nombre total de caractères soit 12. Les caractères manquants devraient être remplacés par des zéros.

A.2 Fonction et structure de l'ISRC

A.2.1 Fonction de l'ISRC

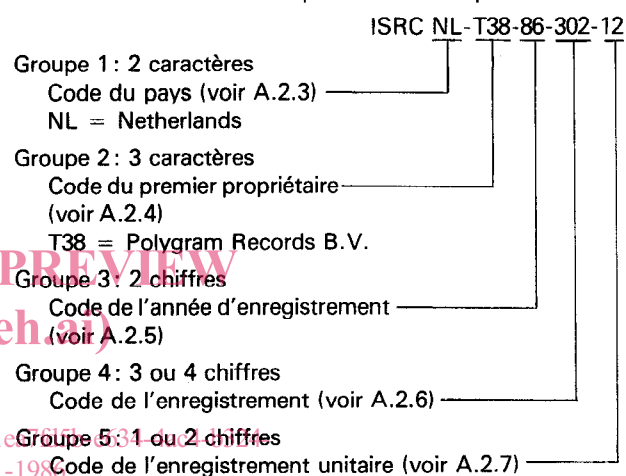
Le code ISRC est la caractéristique unique, et non ambiguë identifiant chaque enregistrement tant sonore que visuel ou audiovisuel.

Afin de décentraliser l'attribution des numéros de code pour les enregistrements, les 12 caractères de l'ISRC ont été divisés en 5 groupes séparés par un tiret.

L'attribution de chacun de ces 5 groupes est traitée au chapitre A.5.

A.2.2 Structure de l'ISRC

La structure de l'ISRC est indiquée dans l'exemple suivant :



A.2.3 Code de pays

Représentation : 2 caractères alphabétiques indiqués dans l'ISO 3166

Exemple : NL = The Netherlands

A.2.4 Code du premier propriétaire

Représentation : 3 caractères alphanumériques d'après A01-99Z, permettant de coder 24 480 premiers propriétaires par pays. La capacité de ce code peut être augmentée en attribuant des codes entièrement numériques ou alphabétiques tels que (de 001 à 999 et de AAA à ZZZ).

Exemple : T38 = Polygram Records B.V.

A.2.5 Année d'enregistrement

Représentation : 2 caractères numériques, par exemple 86 = 1986.

A.2.6 Enregistrement

Représentation : un nombre de 3 ou 4 caractères numériques, complété par 1 ou 2 caractères pour l'enregistrement unitaire (voir 3.5) totalisant 5 caractères. Lorsque des enregistrements sont divisés en plus de 9 à un maximum de 99 enregistrements unitaires différents, ils sont numérotés de 300 à 999. Les enregistrements divisés en un maximum de 9 enregistrements unitaires ou qui ne peuvent être séparés, sont numérotés de 0001 à 2999.

A.2.7 Enregistrement unitaire

Représentation: un nombre de 1 ou 2 caractères numériques (chiffres) dépendant de l'enregistrement lui-même. Les éléments séparés d'un enregistrement sont identifiés par les chiffres de 1 à 9 respectivement de 01 à 99. L'enregistrement complet est identifié par un 0 respectivement 00 dans le groupe 5 «enregistrement unitaire».

A.3 Champs d'application de l'ISRC

Exemples d'application de l'ISRC.

Exemple 1:

Projet d'enregistrement: Enregistrement sur le vif d'un festival de musique Pop

Artistes: Divers

Code ISRC pour le projet: ISRC DE-K23-82-887-00
 Pays: République Fédérale d'Allemagne DE
 Premier propriétaire: PolyGram G.m.b.H K23
 Année d'enregistrement: 1982 82
 Enregistrement: 887-00

Enregistrements unitaires:
 Trio: Da, Da, Da ISRC DE-K23-82-887-01
 Playing time: 3 min 40 a
 Roxy Music: Avalon ISRC DE-K23-82-887-02
 Playing time: 7 min 30 s
 Roxy Music: Avalon ISRC DE-K23-82-887-22
 Playing time: 3 min 18 s

Tout élément unitaire du projet d'enregistrement identifié par ISRC DE-K23-82-887-00 sera doté d'un numéro séquentiel d'enregistrement unitaire devenant ainsi un code ISRC individuel.

Exemple 2:

Projet d'enregistrement: Concertos pour piano de Mozart
 Piano: Alfred Brendel

Orchestre: Académie de St Martin in the Fields

Code ISRC pour le projet: ISRC NL-A01-80-1326-0
 Pays: Pays-Bas NL
 Premier propriétaire: PolyGram B.V. A01
 Année d'enregistrement: 1980 80
 Enregistrement: 1326-0

Enregistrements unitaires:
 Piano Concert en mi bémol, K.271 «Jeune homme» ISRC NL-A01-80-1326-1
 Piano Concert en ut, K.415 ISRC NL-A01-80-1326-2
 Piano Concert en ut, K.503 ISRC NL-A01-80-1326-5

Si une partie seulement de l'un des concertos pour piano devait être utilisée, on attribuerait à cette partie un numéro de code séquentiel, suivant celui de l'enregistrement unitaire, qui deviendrait un code ISRC individuel.

A.4 Attribution de code ISRC

Tout changement apporté au son ou à l'image d'un enregistrement et qui affecte les droits s'y rapportant nécessite l'attribution d'un nouveau code ISRC.

A.5 Administration

A.5.1 Agences internationales ISRC

Pour attribuer et contrôler le système ISRC, une agence internationale représentant les utilisateurs sera créée. Cette agence confirmera les nominations des agences, tiendra et distribuera une liste des agences.

A.5.2 Les agences désignées

L'administration de l'ISRC à l'intérieur de chaque pays, ou à l'intérieur d'autres groupements, est déléguée aux agences désignées. Les agences attribuent les codes de pays et les codes du premier propriétaire à quiconque agit comme premier propriétaire et demandant un tel code.

L'agence désignée de l'ISRC est responsable de la préparation des deux listes suivantes (en séquence alphanumérique):

a) code du pays	code du premier propriétaire	premier propriétaire (nom et adresse)	département ou personne à contacter (si nécessaire)
b) premier propriétaire (nom et adresse) <th>code de pays</th> <th>code du premier propriétaire</th> <th>département ou personne à contacter (si nécessaire)</th>	code de pays	code du premier propriétaire	département ou personne à contacter (si nécessaire)

A.5.3 Agence internationale pour la mise à jour des codes des pays

Pour la mise à jour des codes des pays, conformément à l'ISO 3166, une agence internationale a été créée et est chargée de l'attribution d'un code de pays aux agences désignées de l'ISRC.

Adresse: DIN Deutsches Institut für Normung e.V.
 Secretariat ISO/TC 46
 ISO 3166 MAS
 Burggrafenstrasse 4-10
 Postfach 1107
 D-1000 BERLIN 30
 Tel: (030) 2601-1
 + 4930 2601-1

A.5.4 Premier propriétaire

Le premier propriétaire devrait être responsable des éléments suivants:

- a) année de l'enregistrement;
- b) enregistrement;
- c) enregistrement unitaire.

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 3901:1986

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1ea7fd5b-e634-4ac4-b324-ed2db05e7d00/iso-3901-1986>

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 3901:1986

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1ea7fd5b-e634-4ac4-b324-ed2db05e7d00/iso-3901-1986>